

Extrait du compte-rendu du Conseil Municipal du 8 janvier 2018

Le huit janvier deux mille dix-huit, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Anne-Marie VIVIER-MERLE.

Présents : Anne-Marie VIVIER-MERLE, Jean-Robert LAGOUTTE, Patrick PIGNARD, Didier FILET, Béatrice WESSE, Gilbert PERRIN, Didier MICHALLET (arrivé à 20h36), Didier DUMAS, Marie-Thérèse DANIEL, Christelle DAMARIN, Benoît CHADUIRON

Excusées : Marie-Laure PINET (pouvoir donné à Didier MICHALLET), Chantal DEGOUTES (pouvoir donné à Christelle DAMARIN)

Absents : Grégory BEAUVAIS, Cyrille ROZIER

Secrétaire de séance : Benoît CHADUIRON

APPROBATION DU COMPTE-RENDU

Le compte-rendu de la réunion en date du 4 décembre 2017, dont un exemplaire a été adressé par voie dématérialisée à chaque Conseiller Municipal, est approuvé à l'unanimité.

DÉCISION DU MAIRE

Madame le Maire rend compte des décisions prises depuis le 4 décembre 2017 en vertu des dispositions de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales :

- DEC/2017-14 en date du 22 décembre 2017 concernant le recours à l'emprunt. Il a été contracté auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-Est un emprunt à taux fixe de 1,53 % d'un montant de 150 000 € pour 240 mois.

DELIBERATIONS

• Retrait de la délibération n° 2017-35 en date du 2 octobre 2017 portant sur l'acquisition d'une partie du terrain cadastré section U n° 1540 relative à l'opération d'aménagement du Centre Bourg et nouvel avis

Madame le Maire informe les membres du Conseil que la délibération n° 2017-35 du 2 octobre 2017, relative à l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée U 1540, a fait l'objet d'observations du contrôle de légalité. Le courrier de Monsieur le Sous-Préfet, en date du 20 novembre 2017, indique qu'il convient avant tout entente amiable de demander l'avis du Domaine lorsque le coût d'acquisition est supérieur à 180 000 € conformément aux termes des articles L1311-9 et suivants du code général des collectivités territoriales et en demande le retrait, l'avis visé dans la délibération étant caduc. Madame le Maire indique qu'une nouvelle consultation du Domaine a été effectuée et qu'un avis favorable a été émis le 8 décembre 2017. Cet avis est valable un an. Il convient donc de retirer la délibération n° 2017-35 et de délibérer à nouveau sur l'acquisition de la parcelle n° U 1540 pour une superficie de 4000 m² en tenant compte de ce nouvelle avis.

Le Conseil Municipal, par vote à main levée, émet à l'unanimité un avis favorable au retrait de la délibération n° 2017-35 prise le 2 octobre 2017 et approuve à nouveau l'acquisition de 4 000 m² de la parcelle U 1540 au prix global de 200 000 €.

• Approbation de la convention à intervenir avec le Département du Rhône relative à la réalisation et au financement des travaux d'aménagement du centre bourg sur la route départementale n° 338 par la commune de Les Olmes dans sa traversée d'agglomération

Dans le cadre du projet d'aménagement du Centre Bourg, des travaux sur la RD 338 vont être réalisés. Le périmètre des travaux de la RD338 s'étend du carrefour avec la VC n° 1 jusqu'au Brichet. L'objectif est d'améliorer la sécurité des usagers notamment par un dévoiement de la route au niveau de la place de l'église et la création de passage surélevé. La réalisation de

l'investissement est à la charge de la commune. Néanmoins, le Département du Rhône prend à sa charge le somme forfaitaire de 59 830 € correspondant à la couche de roulement et à la recherche d'amiante

Le Conseil Municipal, par vote à main levée, émet à l'unanimité un avis favorable à la signature de la convention à intervenir entre le Département du Rhône et la commune de Les Olmes.

• **Autorisation d'engagement avant vote du budget primitif 2018**

Monsieur Patrick PIGNARD explique que dans l'attente du vote du budget, la commune peut, par délibération de son Conseil Municipal, décider d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissements dans la limite de 25 % des investissements budgétés l'année précédente.

Le Conseil Municipal, par vote à main levée, émet à l'unanimité un avis favorable pour autoriser Madame le Maire à engager les dépenses d'investissement comme suit :

Opération	Crédits ouverts en 2017	Montant voté
87 : projet plan local d'urbanisme	16 960,00 €	3 500 €
90 : signalétique (sécurité pompiers)	13 346,57 €	3 300 €
98 : aménagement centre bourg	752 495,89€	150 000 €

• **Fixation de l'indemnité de conseil allouée aux Comptables du Trésor chargés des fonctions de Receveurs des Communes**

Madame le Maire informe l'assemblée de la nécessité de délibérer pour le versement de l'indemnité de conseil au comptable du Trésor chargé des fonctions de receveur municipal. Il est rappelé que l'indemnité est calculée en fonction du montant des dépenses de la collectivité. Il est proposé de lui verser l'indemnité de conseil pour un taux à 100 %, soit un montant de 401,01 euros brut.

Le Conseil Municipal, par vote à main levée, émet à l'unanimité un avis favorable pour accorder l'indemnité de conseil au comptable du Trésor à hauteur de 100 %.

Arrivée à 20 h 36 de Monsieur Didier MICHALLET.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à 21 h 30.